

Image not found or type unknown



Comment procéder pour me marier avec un homme avec refus d'asile

Par **harosy**, le **05/10/2018 à 19:49**

Bonsoir,

je suis avec un homme qui vit en Allemagne qui a fait une demande d'asile mais qui a été refusé.

je voulais savoir comment procéder pour me marier avec lui et être enfin avec lui ??

Car il ne peut venir me voir en France c'est moi qui y va souvent en Allemagne et je voudrais vraiment savoir quelle démarche faut faire pour qu'on puisse se marier et vivre ensemble.

En attente de vos réponse je vous remercie de votre attention.

Cordialement.

Par **amajuris**, le **05/10/2018 à 20:05**

bonjour,

quel est le motif du refus à sa demande d'asile ?

rien ne vous interdit de vous marier avec cet homme mais cela ne lui donnera pas automatiquement et immédiatement un titre de séjour pour venir en France.

vous pouvez consulter ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2209>

vous pouvez vous faire aider en consultant un avocat spécialisé en droit des étrangers.

je vous mets en garde sur les mariages gris qui permettent à un étranger d'obtenir un titre de séjour en se mariant avec une ou un français.

salutations

salutations

Par **Harossy**, le **05/10/2018 à 21:07**

Merci de votre réponse.

Oui donc si j'ai bien compris on peut se marier en Allemagne mais il n'aura pas de titre de séjour.

Mais il aura quoi ?

Parce que on a fait les présentation avec les parents pour se marier, et on est perdu car on ne sais pas comment on va faire pour se marier.

Par **amajuris**, le **06/10/2018 à 10:37**

avez-vous consulter le lien que j'ai indiqué ?

votre ami peut se renseigne auprès d'un consulat de france.

vous pouvez vous renseigner auprès de votre préfecture.

Pour pouvoir se marier, votre ami devra prouver qu'il n'est pas déjà marié dans son pays d'origine car la loi française interdit la polygamie.

Par **citoyenalpha**, le **10/10/2018 à 02:30**

Bonjour

si vous êtes française le fait de se marier avec votre compagnon lui évitera l'expulsion mais la procédure de régularisation sera plus longue. (Attention cependant à la condition de la vie commune). Il va vous falloir choisir un pays où résider ensemble.

Je vous conseille de vous marier en France car vous n'êtes pas Allemande, ne résidez pas en Allemagne, votre compagnon n'a pas de titre de séjour en Allemagne et les conditions sont plus simples en France qu'en Allemagne

Restant à votre disposition.

Par **Harossy**, le **10/10/2018 à 02:42**

Merci beaucoup de m'avoir répondu.

Mais comment peut il venir en France sans avoir de problèmes?

Quand vous dire sa sera longue c'est à dire ?

Par **citoyenalpha**, le **10/10/2018 à 02:58**

Bonjour

des problèmes il peut en avoir en Allemagne aussi bien qu'en France. Il ne me semble pas qu'il y est beaucoup de contrôle d'identité en France.

Plusieurs mois pour régulariser sa situation. Mais une fois marié il évitera le risque de rétention administrative et d'expulsion ce qu'il encourt actuellement.

Restant à votre disposition

Par **Harossy**, le **10/10/2018 à 17:50**

D'accord.

Mais il pourra faire une demande de séjour quand même ou pas ?

Est-ce qu'il aura un récépissé qu'il lui permettra de travaillé ?

Merci de votre attention.

Par **Tisuisse**, le **10/10/2018 à 18:40**

Bonjour,

De votre côté, votre préfecture vous donnera toutes informations utiles, et de son côté, il faut aussi qu'il se renseigne auprès de l'Ambassade de France là où il réside.

Par **Harossy**, le **10/10/2018 à 19:00**

Donc il va falloir qu'il vienne en France pour aller à l'ambassade de son pays ?

Même si il est en Allemagne ?

Par **amajuris**, le **10/10/2018** à **21:10**

tisuisse a indiqué l'ambassade de france en allemagne.

Par **Harossy**, le **10/10/2018** à **21:59**

Il va a lambassade oiur demander quoi ?

A L ambassade c'est pas pour les papiers (passeport ou carte d'identité)?

Par **Tisuisse**, le **11/10/2018** à **06:28**

Voyez un avocat spécialisé parce que, visiblement, vous ne lisez pas ou vous ne comprenez pas les réponses.

Par **amajuris**, le **11/10/2018** à **09:47**

plus exactement un consulat de france en allemagne.